

Nombre de Membres en exercice :	14
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de Membres votants :	13

Date de la convocation :	05 mars 2025
Convocation affichée le :	05 mars 2025
Procès-verbal affiché le :	2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

**Etaients présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents : Franck SAMSON

Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2025/12	Affectation du résultat Assainissement
-------------------------	---

Après l'approbation du compte financier unique 2024 du budget assainissement, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Financier Unique 2024 du Budget assainissement

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 110,58
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0,00
<b>c. Résultats antérieurs reportés</b>	47 805,86
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>50 916,44</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - )	-4 060,30
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - )	0,00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>4 060,30</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>50 916,44</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0,00
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	4 060,30
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	46 855,14
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

13 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 ABSTENTION

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver l'affectation du résultat tel que présentée ci-dessus

**SIGNATURES**

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Nadine CORBEL